



Assemblée générale

Distr. générale
22 janvier 2015

Soixante-neuvième session
Point 26, d, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/69/480)]

69/141. L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, par laquelle elle a proclamé Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation la période de 10 ans débutant le 1^{er} janvier 2003, sa résolution 57/166 du 18 décembre 2002, dans laquelle elle accueillait avec satisfaction le Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation¹, et ses résolutions 59/149 du 20 décembre 2004, 61/140 du 19 décembre 2006, 63/154 du 18 décembre 2008, 65/183 du 21 décembre 2010 et 68/132 du 18 décembre 2013,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire², par laquelle les États Membres ont décidé que, d'ici à 2015, les enfants partout dans le monde, garçons et filles, seraient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que filles et garçons auraient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation pour tous,

Réaffirmant les objectifs de l'Éducation pour tous, surtout l'objectif 3, qui est de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante, et l'objectif 4, à savoir améliorer de 50 pour cent les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente,

Convaincue que l'alphabétisation est extrêmement importante pour l'acquisition par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences essentielles pour faire face aux problèmes qu'ils pourraient rencontrer au cours de leur existence, et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel est indispensable à une participation réelle aux sociétés et aux économies du savoir du XXI^e siècle,

¹ Voir A/57/218 et Corr.1.

² Résolution 55/2.



Réaffirmant le droit des peuples autochtones d'avoir accès sans discrimination à tous les niveaux et toutes les formes d'éducation offerts par les États, et considérant qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour faciliter l'accès des autochtones, en particulier des enfants, lorsque c'est possible, à un enseignement dispensé dans leur propre langue, comme le prévoit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones³,

Profondément préoccupée par le fait que, d'après l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 781 millions d'adultes ne possèdent pas les savoirs de base, 58 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 63 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école secondaire ne sont toujours pas scolarisés, que l'on estime à 250 millions le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui n'acquièrent pas les savoirs de base, que des millions d'autres jeunes quittent l'école sans avoir atteint un niveau de connaissances suffisant pour leur permettre de prendre une part active et productive à la vie de la société, que l'alphabétisation ne figure sans doute pas en assez bonne place parmi les préoccupations nationales pour susciter l'appui politique et économique requis si l'on veut faire face aux enjeux mondiaux qu'elle représente et que, si cet état de choses perdure, il est peu probable que le monde puisse relever ces défis,

Consciente que l'alphabétisation est le premier élément de l'apprentissage tout au long de la vie et une étape obligatoire sur la voie de l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi qu'un moteur du développement durable et que la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) a joué un rôle de catalyseur en servant de cadre aux efforts soutenus et ciblés faits de par le monde pour promouvoir l'alphabétisation et des milieux alphabétisés,

Se félicitant de la tenue à Dhaka, le 8 septembre 2014, à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, de la Conférence internationale sur l'alphabétisation et l'éducation des filles et des femmes, fondements d'un développement durable, organisée conjointement par le Gouvernement bangladais et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à l'appui de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, et prenant note avec satisfaction de la Déclaration de Dhaka,

Prenant note du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable⁴, qui servira de base principale pour l'incorporation de ces objectifs dans le programme de développement pour l'après-2015, sachant que d'autres contributions seront également examinées lors des négociations intergouvernementales qui se tiendront à sa soixante-neuvième session, et sachant que l'un des objectifs présentés dans ce rapport est d'assurer à tous équitablement une éducation de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie et qu'il est assorti d'une cible axée exclusivement sur l'alphabétisation,

Affirmant que la réalisation du droit à l'éducation, pour les filles en particulier, contribue à la promotion des droits de l'homme, à l'égalité entre les sexes, à l'élimination de la pauvreté et au développement,

Consciente qu'il importe de continuer à mettre en œuvre des mesures et programmes nationaux pour éliminer l'analphabétisme partout dans le monde,

³ Résolution 61/295, annexe.

⁴ A/68/970 et Corr.1.

conformément au Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous, adopté le 28 avril 2000 lors du Forum mondial sur l'éducation⁵, et aux objectifs du Millénaire pour le développement, et mesurant bien à cet égard également l'importance de la contribution qu'apportent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, notamment grâce aux méthodes pédagogiques innovantes employées pour l'alphabétisation,

Vivement préoccupée par la persistance d'un fossé entre les sexes dans le domaine de l'éducation, attestée par le fait que, d'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, près des deux tiers des adultes analphabètes de par le monde sont des femmes,

Préoccupée par le fait que, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un tiers des enfants non scolarisés sont des enfants handicapés et que le taux d'alphabétisation chez les adultes handicapés ne dépasse pas 3 pour cent dans certains pays,

Vivement préoccupée par les répercussions que les situations d'urgence humanitaire, en désorganisant les services éducatifs, ont sur les initiatives visant à promouvoir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, en particulier chez tous les enfants et les jeunes,

1. *Prend note avec intérêt* du rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture intitulé « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action »⁶;

2. *Salue* l'action menée par les États Membres, leurs partenaires de développement, la communauté internationale des donateurs, le secteur privé, la société civile et les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, notamment l'organisation chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour promouvoir le droit à l'éducation, y compris en progressant vers la réalisation des objectifs de la Décennie ;

3. *Considère* qu'il importe de poursuivre la mise en œuvre de mesures et programmes nationaux permettant à chacun d'acquérir les savoirs de base, de les utiliser et de les perfectionner pour éliminer l'analphabétisme dans le monde entier, de s'engager davantage sur les plans politique et financier, en particulier en faveur de l'alphabétisation des jeunes et des adultes et de l'éducation non formelle, d'intensifier les efforts faits collectivement en améliorant les interventions et les systèmes éducatifs et d'acquérir une solide base de connaissances et de compétences techniques grâce à des activités de suivi, d'évaluation et de recherche mieux conçues axées sur l'alphabétisation ;

4. *Demande* à tous les gouvernements d'élaborer des indicateurs fiables de l'alphabétisation et de produire des données comparables dans le temps et ventilées selon l'âge, le sexe, le handicap, la situation socioéconomique, l'implantation géographique (milieu urbain ou rural) et autres facteurs pertinents ;

5. *Encourage* les États Membres, leurs partenaires de développement et les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies compétents, le cas échéant, à préserver et développer les acquis de la Décennie en intégrant mieux

⁵ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000* (Paris, 2000).

⁶ A/69/183.

l'alphabétisation dans les stratégies sectorielles et multisectorielles d'éducation et de développement, en offrant plus largement des programmes d'alphabétisation de qualité, en modernisant les systèmes éducatifs pour assurer une éducation de base de qualité par la scolarisation, en enrichissant les milieux alphabétisés pour permettre à chacun d'acquérir les savoirs de base, de les utiliser et de les perfectionner et en favorisant l'alphabétisation des femmes et des filles, ainsi que des groupes marginalisés, pour renforcer leur pouvoir d'action et les inclure dans la société ;

6. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de continuer, notamment dans le contexte du programme pour la période au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, à jouer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme, en renforçant les capacités des États Membres en matière d'élaboration des politiques, d'exécution des programmes et d'évaluation de l'alphabétisation, en généralisant les mesures d'alphabétisation pour les femmes et les filles, en dynamisant les modèles d'alphabétisation innovants, notamment à l'aide des technologies de l'information et des communications, en développant la base de connaissances et en assurant le suivi et l'évaluation, en préconisant l'inscription de l'alphabétisation parmi les priorités mondiales et en assurant la synergie des différentes initiatives, notamment dans le cadre de partenariats multipartites et de réseaux ;

7. *Encourage* les efforts visant à concrétiser l'éducation pour tous, et en particulier pour les garçons et les filles, dans les situations d'urgence humanitaire, y compris pour faciliter le passage sans heurt de la phase des secours à celle du développement ;

8. *Considère* qu'il faut continuer de donner à la question de l'alphabétisation la place qui lui revient dans le débat sur le programme de développement pour l'après-2015 ;

9. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de lui présenter à sa soixante et onzième session un rapport sur l'application de la présente résolution ;

10. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session, au titre de la question intitulée « Développement social », la question subsidiaire intitulée « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action ».

73^e séance plénière
18 décembre 2014